



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 19 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficacé de l'OACI

INNOVER À L'OACI POUR FAIRE FACE PLUS EFFICACEMENT AUX QUESTIONS ÉMERGENTES, MOBILISER DES RESSOURCES ET S'ASSURER QU'AUCUN PAYS N'EST LAISSÉ DE CÔTÉ

(Note présentée par les États-Unis)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le secteur de l'aviation évolue très rapidement, tout comme les attentes des États membres par rapport à l'OACI. De la même manière qu'une infrastructure inadéquate restreint la capacité d'un aéroport, les pratiques de gestion traditionnelles de l'OACI pourraient empêcher l'Organisation de suivre l'évolution du secteur dans le futur. L'OACI doit donc :

- 1) adopter et incarner les meilleures pratiques en matière de gestion et de surveillance des organisations internationales ;
- 2) améliorer sa capacité de servir sa mission fondamentale d'assurer la sécurité et la sûreté, et de s'attaquer à des questions émergentes clés ;
- 3) conclure des partenariats novateurs avec un éventail plus large de parties prenantes ;
- 4) démontrer que l'OACI satisfait aux exigences d'une gamme élargie de donateurs pour trouver des sources supplémentaires de financement.

Cette modernisation permettra non seulement à l'OACI de maximiser les bénéfices pour les États membres dans les limites de son budget restreint mais aussi d'obtenir le financement additionnel dont les États membres ont besoin pour renforcer les capacités et offrir une assistance technique afin d'améliorer le taux de mise en œuvre effective et faire en sorte qu'aucun pays ne soit laissé de côté.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à examiner la proposition de moderniser la gestion et la surveillance de l'OACI, contenue dans la troisième partie de la présente note ;
- b) à adopter la résolution figurant en appendice à la présente note.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux cinq Objectifs stratégiques, à savoir : renforcer la sécurité de l'aviation dans le monde, améliorer la capacité et l'efficacité du système mondial de navigation aérienne, renforcer la sûreté de l'aviation et la facilitation à l'échelle mondiale, favoriser le développement d'un système d'aviation civile solide et économiquement viable et limiter au minimum les effets néfastes de l'aviation civile sur l'environnement.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune.
<i>Références :</i>	Néant.

1. **CONTEXTE : L'AVIATION EST UN SECTEUR DYNAMIQUE QUI NÉCESSITE UNE OACI DYNAMIQUE**

1.1 Il y a eu de grandes transformations dans le secteur de l'aviation depuis que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a été créée il y a 75 ans. Des aéronefs, une infrastructure aéroportuaire, des systèmes de contrôle aérien, des autorités de surveillance, des systèmes de sûreté de l'aviation et des mesures environnementales ont vu le jour, testés, affinés et redéfinis pour satisfaire aux nouvelles exigences et aux paramètres d'exploitation. Compte tenu des prévisions indiquant que le nombre de passagers devrait doubler au cours des vingt prochaines années, on peut s'attendre à ce que ces éléments subissent encore des ajustements pour s'adapter à l'augmentation de la demande de services aériens.

1.2 Les États-Unis sont conscients que le renforcement et le maintien de la supervision de la sécurité et de la sûreté, tout comme la promotion des normes les plus rigoureuses dans un environnement en constante évolution, représentent tout un défi. Par le passé, le rythme relativement lent d'élaboration et de promulgation de nouvelles normes et de programmes aéronautiques mondiaux permettait la recherche de consensus au sein de l'OACI. Toutefois, la cadence accélérée des innovations et l'augmentation des vols d'aviation civile dans le monde remettent en cause ce processus. Certes, l'OACI continue d'élaborer des politiques et des normes, d'auditer leur mise en œuvre effective et d'accroître la capacité de répondre à la demande, mais elle le fait de plus en plus aux dépens de la recherche de consensus et des normes d'excellence qui sont associées avec l'Organisation. Un secteur de l'aviation dynamique et en pleine évolution nécessite une OACI agile, sensible aux besoins, capable de produire des résultats en temps opportun, et soucieuse de maintenir sa réputation d'excellence et de compétence bâtie au fil de plusieurs décennies.

2. **DES CHANGEMENTS S'IMPOSENT**

2.1 Les États-Unis reconnaissent que l'OACI a fait preuve de diligence ces dernières années et a modernisé ses pratiques internes pour offrir un soutien opportun à la communauté aéronautique, notamment par la mise en place d'outils électroniques nouveaux ou améliorés et l'adoption de meilleurs programmes et politiques. Mais le fait d'accroître la capacité de réaction de l'OACI sans apporter les changements opérationnels et organisationnels requis pourrait se faire aux dépens de la qualité et du consensus. L'OACI doit modifier ses procédures internes de fonctionnement et renforcer constamment sa culture organisationnelle pour veiller à maintenir des normes rigoureuses, de la façon suivante :

- a) adopter et incarner les meilleures pratiques en matière de gestion et de surveillance des organisations internationales ;
- b) renforcer la capacité de l'OACI de servir sa mission fondamentale d'assurer la sécurité et la sûreté, et d'aborder des questions émergentes clés dans le secteur aéronautique, notamment par de meilleurs mécanismes de coordination entre les Directions de l'OACI et au sein de celles-ci, compte tenu des besoins de réorganisation ;
- c) conclure des partenariats novateurs et de nouvelles façons de travailler avec un éventail plus large de parties prenantes, y compris les experts fournis par les États, qui peuvent aider à maintenir un niveau élevé de qualité et de consensus ;

- d) démontrer que l'OACI satisfait aux exigences d'une gamme élargie de donateurs pour trouver des sources de financement supplémentaires.

2.2 Ces améliorations vont non seulement permettre à l'OACI de mieux répondre aux besoins des États membres dans les limites de son budget restreint, mais cette modernisation permettra à l'Organisation de trouver le financement dont les États membres ont besoin pour la formation, le renforcement des capacités et l'assistance technique afin d'augmenter le taux de mise en œuvre effective et de s'assurer qu'aucun pays n'est laissé de côté.

3. MESURES À PRENDRE

3.1 L'Assemblée devrait demander au Conseil et à la Secrétaire générale de l'OACI, dans leurs domaines de compétences respectifs, de prendre des mesures concrètes dans les domaines indiqués ci-dessous, et de lui rendre compte du résultat de ces mesures à sa prochaine session :

a) **La transparence pour une plus grande participation et une meilleure prise de décisions :** l'OACI devrait élargir l'accès des États membres, des parties prenantes et du public à l'information qui la concerne – documents de réunions, résolutions, décisions, procès-verbaux, rapports, documents et publications – en utilisant davantage son site public. Le Conseil et la Secrétaire générale devraient veiller à ce que les décisions et les procès-verbaux des séances du Conseil reflètent précisément la teneur de ses débats et d'autres réunions, et que les transcriptions des séances du Conseil soient mises à disposition des membres sur demande. L'OACI devrait examiner la possibilité de diffuser sur le web les séances du Conseil et d'autres réunions de haut niveau, comme c'est la pratique à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil de sécurité et dans d'autres institutions spécialisées de l'ONU. Il faudra continuer de protéger les renseignements sur la sûreté ou des secrets commerciaux et industriels qui sont en possession de l'OACI.

b) **Un milieu de travail positif pour une meilleure performance :** l'OACI ne devrait ménager aucun effort pour favoriser un milieu de travail sûr, sain, fondé sur l'éthique et convivial, qui valorise la diversité culturelle et la parité des sexes, à l'abri des abus, de l'intimidation, du harcèlement, des représailles et de la corruption. Ces vertus feront de l'OACI un employeur de choix, elles faciliteront le recrutement et feront en sorte d'améliorer le moral du personnel, sa performance et son engagement envers l'Organisation. L'OACI devrait assurer la mise en œuvre effective du Cadre de déontologie approuvé par le Conseil en 2018 et de la nouvelle politique de protection contre les représailles approuvée en 2019. L'OACI devrait actualiser régulièrement ces politiques et d'autres principes de déontologie pour les harmoniser avec les meilleures pratiques du système onusien, en veillant aussi à renforcer constamment les mécanismes de surveillance et la reddition de comptes.

c) **Maximiser les partenariats pour un avenir meilleur :** l'OACI devrait conclure de nouveaux partenariats innovants avec des parties prenantes afin de travailler en plus étroite collaboration avec elles sur les questions actuelles et émergentes de l'aviation. À cette fin, l'OACI devrait élaborer des modèles permettant au secteur privé de mettre ses ressources à contribution et de collaborer avec l'OACI dans des domaines distincts d'intérêt commun. Dans la mesure du possible, les partenariats doivent être clairement définis et comporter des objectifs et des résultats spécifiques. Le rôle des participants du secteur privé dans ses partenariats doit être clairement énoncé, en évitant les conflits d'intérêts. L'OACI ne possédera jamais toutes les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour relever chaque défi auquel est confrontée l'aviation civile internationale. Même les autorités réglementaires des États peinent à suivre l'évolution rapide et le déploiement des technologies. Les parties prenantes peuvent apporter connaissances, compétences techniques, ressources et perspectives différentes pour résoudre la gamme de

problèmes de l'aviation civile d'aujourd'hui et du futur. Cela vaut particulièrement pour les technologies et les enjeux nouveaux qui nécessitent une démarche multidisciplinaire.

d) **L'efficacité de l'OACI :** l'OACI devrait démontrer qu'elle peut fournir les résultats que les États membres attendent, en temps voulu, et qu'elle utilise les ressources disponibles de façon économique pour le plus grand bénéfice des États membres et du secteur de l'aviation. S'il est vrai que l'OACI doit pouvoir réagir plus rapidement, cette évolution doit être accompagnée de changements dans la façon dont l'Organisation gère la coordination avec les parties prenantes et le retour d'information, et cherche le consensus. L'OACI devrait préparer un plan pour déterminer et mettre en œuvre des améliorations au processus de gestion des programmes de l'Organisation, qui feront l'objet de l'approbation du Conseil. Ces améliorations devraient s'attacher à créer de meilleures compétences dans la gestion des programmes, à renforcer les mécanismes de coordination au sein de sa structure et à mener une réorganisation du Secrétariat selon les relations fonctionnelles. L'OACI devrait obtenir une évaluation indépendante de son efficacité organisationnelle qui pourrait l'aider à déterminer les mesures requises pour améliorer sa productivité et les résultats. L'OACI devrait demander au Réseau d'évaluation du rendement des organisations multilatérales (MOPAN), dont le rôle est d'évaluer l'efficacité des organismes multilatéraux, de réaliser une évaluation en 2021 qui servirait à élaborer le plan d'activités de l'OACI pour le triennat 2022-2024.

e) **Augmentation des ressources pour de meilleurs résultats :** grâce à ses améliorations organisationnelles et opérationnelles, l'OACI pourra démontrer qu'elle satisfait aux exigences des bailleurs de fonds publics et privés pour l'attribution de contributions volontaires et l'aide au développement. Les donateurs examinent les antécédents d'une organisation, ses capacités et sa haute performance, avant de lui accorder un financement. Ces améliorations permettront à l'OACI de démontrer qu'elle peut remplir les exigences d'un éventail plus large de donateurs et de réduire ses efforts visant à mobiliser d'autres ressources. Les organismes de l'aviation des États membres et les organisations aéronautiques régionales constituées d'États membres représentent déjà la première source de contributions volontaires, tandis que les associations de l'industrie sont une source secondaire. De nouvelles sources possibles pourraient comprendre les agences de développement des États membres, les institutions financières internationales, les fondations privées ainsi que les associations de l'industrie et des entreprises qui traditionnellement ne traitent pas avec l'OACI. Une évaluation du MOPAN offrirait aux bailleurs de fonds l'assurance que l'OACI se conforme à leurs exigences et lui permettrait de réduire le fardeau de rendre des comptes à une foule d'organismes d'aide au développement. L'OACI serait obligée de se pencher sur des problèmes de politique et de fonctionnement qui autrement la rendraient inadmissible à ces fonds d'aide au développement.

APPENDICE

RÉSOLUTION RECOMMANDÉE POUR ADOPTION PAR L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION A40-xx :

L'Assemblée,

Considérant que le secteur de l'aviation évolue à un rythme accéléré et qu'il y a des ramifications dans des domaines où l'OACI et les autorités des États ne disposent pas de l'information, des compétences et des ressources fondamentales nécessaires,

Considérant que l'OACI doit recruter, développer et fidéliser un personnel hautement qualifié, souple, motivé et performant pour faire face aux enjeux traditionnels et émergents et répondre à l'évolution des besoins des États,

Considérant que l'OACI doit conclure de nouveaux partenariats innovants avec des parties prenantes capables d'apporter information, compétences, perspectives et ressources complémentaires pour l'atteinte des Objectifs stratégiques de l'Organisation,

Considérant que la performance organisationnelle de l'OACI et sa capacité d'obtenir du financement additionnel de source publique ou privée sont des facteurs clés qui touchent la mise en œuvre de ses programmes mais aussi la formation, le renforcement des capacités et l'assistance aux États,

Considérant que les États, les parties prenantes et les organismes de financement nécessitent rapidement des informations, précises et complètes sur les activités, les politiques et la performance de l'OACI,

Demande au Conseil et au Secrétaire général, dans leurs domaines de compétences respectifs, de prendre des mesures concrètes en vue d'accroître la transparence, d'améliorer le climat de travail, de conclure des partenariats nouveaux et innovants avec des parties prenantes externes, d'augmenter l'efficacité organisationnelle, de veiller à ce que les résultats fondés sur le consensus demeurent des valeurs et des objectifs fondamentaux de l'OACI et de ses organes spécialisés, et de mobiliser des ressources supplémentaires pour de meilleures prestations. Le Conseil et le Secrétaire général sont priés de lui rendre compte, à sa prochaine session, de la mise en œuvre de ces mesures et de leur incidence.

— FIN —